

Nous en avons été de nouveau témoin dimanche dernier, et avec non moins d'émotion qu'il y a près de trente ans, alors que dans les salles du vieil hôpital aujourd'hui disparu, nous assistions à ce banquet pour la première fois.

L'archevêché, les messieurs de St-Sulpice, les révérends Pères Jésuites, les révérends Pères Oblats y avaient des représentants. Les convives étaient au nombre de deux cents environ, parmi lesquels il y avait des vieillards octogénaires et des nésés de deux ans.

Aux jeunes avait été confiée l'agréable tâche de remercier les bienfaiteurs. Deux orphelins s'en sont acquittés d'une manière charmante en récitant un dialogue dont l'objet était de montrer ce que la charité sait faire pour l'indigence.

Nous aurions voulu que tous nos hommes de profession, ceux qui composent les classes dirigeantes de la société eussent entendu ces petits orateurs; le soir même, les conférences de St-Vincent-de-Paul auraient certainement compté bien des membres de plus.

De ce dialogue nous avons retenu la dernière phrase: c'est un vœu que le Seigneur ne peut manquer d'exaucer:

« Puissent messieurs, vos enfants garder en leur cœur les nobles traditions que vous leur laisserez en héritage. »

---

## LE GOUVERNEMENT ITALIEN ET LA LOI DES GARANTIES

---

Léon XIII a dernièrement approuvé l'établissement d'une taxe pour la visite des musées du Vatican.

Cette taxe qui n'est que d'un franc paraîtra juste à quiconque considérera la situation faite au Souverain Pontife et les dépenses considérables causées par l'entretien de ces musées. Du reste un jour par semaine, le jeudi, l'entrée est gratuite.

Mais le gouvernement italien a vu dans cette ordonnance pontificale autre chose qu'une question d'argent. La question d'argent n'est rien.

Il s'est dit: « Le Pape fait des règlements relativement à des